



République Française

Commune de WALHEIM

Arrondissement d'Altkirch - HAUT-RHIN

Téléphone : 03 89 40 98 42

Télécopie : 03 89 08 86 18

Courriel : mairie@walheim.fr

ARRÊTÉ n° 02-2020

**portant sur la fermeture du site scolaire « Les Mélèzes »
à compter du 11 mai 2020 et jusqu'au 3 juillet 2020 inclus**

Le Maire de la Commune de WALHEIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2 ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le caractère actif de la propagation du virus SARS-COV-2 sur le territoire national et plus particulièrement dans le Département du Haut-Rhin et les risques que la contraction de la maladie COVID-19 pose pour la santé publique ;

Vu l'état de la menace sanitaire liée ;

Vu l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion,

Vu le protocole sanitaire "Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires"

Vu les préconisations du Haut Conseil de la Santé Publique relatives à la réouverture des écoles à compter du 11 mai 2020,

Vu le classement en zone rouge du département du Haut-Rhin au soir du 5 mai sur la carte du déconfinement présentée par le gouvernement,

Considérant le projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

Considérant qu'en l'état actuel la Commune de WALHEIM n'est pas en état de pouvoir accueillir les élèves, enseignants et personnel dans un environnement sanitaire suffisant,

Considérant le nombre de décrochement scolaire de 1 pour 130 et la bonne tenue de l'enseignement par distance,

Considérant devoir mettre la priorité sur un risque sanitaire proche de zéro

Après analyse de la situation avec son homologue, Maire de la Commune de TAGOLSHEIM,

ARRÊTE

Article 1 : À compter du lundi 11 mai 2020 et jusqu'au vendredi 3 juillet 2020 inclus : le site scolaire « Les Mélèzes » situé dans la Commune de WALHEIM sera fermé.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

- au représentant de l'État dans le Département,
- à l'Inspection de l'Éducation Nationale (ILLFURTH),
- à Madame Audrey HIRTH, Directrice du RPI Tagolsheim - Walheim,
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH,
- à Monsieur le Maire de TAGOLSHEIM,
- à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sundgau,
- Pour affichage

Fait à WALHEIM, le 6 mai 2020

Le Maire, Chrysanthe CAMILO

Par délégation, le Premier Adjoint, Michel PFLIEGER

